

## ENFANT PERVERS

Un enfant peut être diagnostiqué « enfant pervers » un enfant chez qui sont rencontrés les principaux signes suivants :

- **dissimulation et mensonge,**
- **malignité foncière,**
- **indifférence affective,**
- **opposition,**
- **irritabilité persistante,**
- **provocation de bagarres,**
- **école buissonnière,**
- **fugues,**
- **vols,**
- **vandalisme,**
- **actes de cruauté physique contre d'autres enfants et des animaux.**

La notion d'une révélation habituelle très précoce d'anomalies comportementales particulières est bien connue depuis la description par E. Dupré du "pervers constitutionnel" à partir de 1912. Mais le concept d'innéité exclusive n'est plus guère admis après, en particulier, les apports de la psychanalyse.

Sous les termes de personnalité antisociale (DSM-IV) ou dyssociale (CIM-10), qui se rapprochent assez bien des conduites perverses en clinique, le DSM-IV requiert la notion de tels troubles avant l'âge de 15 ans. La CIM-10, qui inclut la personnalité amoral dans sa rubrique, estime que cette notion, pas toujours retrouvée, renforce le diagnostic de personnalité dyssociale.